

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional  
JUN 2014**

*Présenté par  
Jean-Paul Huchon  
Président du conseil régional  
d'Ile-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE  
REGIONALE EN FAVEUR DES DEPLACEMENTS A VELO EN ILE-DE-  
FRANCE**

**TROISIEME AFFECTATION 2014**



Chapitre budgétaire : 907 « ENVIRONNEMENT »  
Code fonctionnel : 78  
Sous-fonction 78 « Autres actions »  
Programme : HP 78-001 (178001) : « Circulations douces »

Chapitre budgétaire : 938 « TRANSPORTS »  
Code fonctionnel : 80  
Sous-fonction 80 « Services communs »  
Programme HP 80-001 « Etudes générales »

*Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS.....</b>	<b>4</b>
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA MANCHE POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA VELOROUTE ENTRE PARIS ET LE MONT SAINT MICHEL.....</b>	<b>77</b>

## EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **20** subventions et de proposer l'affectation d'un montant d'autorisations de programme de **3.243.645,73 €** prélevé sur le chapitre 907 « Environnement » code fonctionnel 78 « Autres Actions », programme « circulations douces » et de **9 195,00 €** d'autorisations d'engagements prélevées sur le chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « services communs », programme « études générales » du budget 2014.

Ces opérations relèvent de la politique régionale en faveur de déplacements à vélo en Ile de France votée par délibération CR n° 54-11 du 23 juin 2011.

Conformément à l'article 13 de cette délibération, relatif aux dispositions transitoires avec la délibération n° CR 03-03 du 27 mars 2003 sur les équipements cyclables et les réseaux verts, les contrats de réseaux verts signés avec les collectivités sont toujours éligibles aux subventions régionales dans le cadre de la délibération de 2003.

### **Le présent rapport propose plusieurs autorisations d'affectations dans le cadre de Contrats Particulier Région-Départements :**

- au titre du Contrat particulier Région – Département de Seine-et-Marne, Programme départemental de circulations douces

Les deux projets concernent l'EuroVelo 3 et sont sous maîtrise d'ouvrage du Département de Seine-et-Marne :

- Section le long du canal du Loing entre la RD 403 à Nemours et l'Ecluse de Beaumoulin à La Madeleine-sur-Loing (77)
- Etude sur le franchissement de Seine – Pont de Valvins (RD 210) entre Vulaines-sur-Seine et Samois-sur-Seine (77).

- au titre du Contrat particulier Région – Département de l'Essonne, Programme départemental de circulations douces

Le projet présenté est relatif à l'aménagement d'un itinéraire cyclable reliant le Bois de Saint-Eutrope à la Vallée de la Seine, sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Essonne.

En 2013, deux opérations reconnues d'intérêt régional ont fait l'objet d'une caducité, en raison de difficultés particulières de mise au point des dossiers techniques par les maîtres d'ouvrage. Le présent rapport propose donc de faire une nouvelle attribution d'autorisations de programme pour les opérations et les bénéficiaires suivants :

- Le Département de l'Essonne : il a été attribué au bénéficiaire une subvention de 4.497.506,50 € en commission permanente n° CP 05-864 du 01/12/2005 pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable reliant la Vallée de l'Orge, le Bois de Saint-Eutrope et la Forêt de Sénart. En 2010 le Conseil général de l'Essonne a sollicité auprès de la Région une demande de prorogation sur le délai de solde de l'opération. Cette demande n'a fait l'objet d'aucune réponse de la part des services compétents de la Région et l'opération a été déclarée caduque par la Région en juillet 2011. La prorogation était pourtant justifiée : elle devait permettre au Département d'engager des procédures administratives indispensables au projet (concertation préalable, enquête publique, enquête Loi sur l'eau). Dans le même temps, le Département a modifié le périmètre de l'opération et a inscrit en priorité la réalisation de la section entre le Bois de Saint-Eutrope et la Vallée de la Seine. Il est proposé d'affecter dans le cadre de ce rapport une autorisation de programme à hauteur de 821.246,73 € correspondant au nouveau périmètre du projet, considérant que l'opération constitue toujours un intérêt régional. L'itinéraire réalisé permettra de desservir la vallée de la Seine et desservira la gare RER D de Ris Orangis.

- La commune de Jouarre : l'opération concerne l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 114 à Jouarre (77). La commune a rencontré des difficultés administratives et techniques pour la conduite de son projet et n'a pas pu réaliser l'opération dans les délais, ce qui a entraîné un problème de caducité. Il est donc proposé d'attribuer une nouvelle subvention à hauteur de 110.050,00 €.

Enfin, le présent rapport propose d'attribuer la contribution 2013 et 2014 de la Région Ile-de-France au comité d'itinéraire de la Véloroute Paris / Le Mont-Saint-Michel (Véloscénie) pour un montant forfaitaire de 9.195,00 €.

Conséquemment, ce rapport vous propose de participer à la réalisation de 20 opérations, réparties de la façon suivante :

- **Programme « Circulations douces », au titre des contrats de réseaux verts : 37.976,00 €**

Maître d'ouvrage	Opérations	Montant de la subvention
Commune de Fontainebleau (77)	Contrat réseau vert - 3ème tranche	37 976,00 €
<b>SOUS-TOTAL CONTRATS DE RESEAUX VERTS</b>		<b>37.976,00 €</b>

- **Programme « Circulations douces » au titre des itinéraires cyclables et des véloroutes régionales : 3.205.669,73 €**

Maître d'ouvrage	Opérations	Montant de la subvention
Commune de Tribaldou (77)	Itinéraire cyclable le long de la RD 27 et de la Marne en traversée de la commune de Trilbardou	139 725,00 €
Commune de Jouarre (77)	Itinéraire cyclable reliant la RD 114 à Jouarre	110 050,00 €
Département de l'Essonne (91)	Réaffectation en faveur du département de l'Essonne pour un itinéraire cyclable reliant le Bois de Saint-Eutrope à la vallée de la Seine	821 246,73 €
Conseil général des Hauts de Seine (92)	Itinéraire cyclable le long de la RD 74 à Bourg-la-Reine	112 536,50 €
SPLA Rueil Aménagement (92)	Itinéraire cyclable autour de la gare de Rueil-Malmaison (dans le cadre du projet Mobipole)	71 325,00 €
SPLA Rueil Aménagement (92)	Itinéraire cyclable de desserte de la gare de Rueil-Malmaison (sur la rue des deux gares)	101 250,00 €
Département du Val de Marne (94)	Itinéraire cyclable le long de la RD 86 à Choisy et Créteil	215 000,00 €
Département du Val de Marne (94)	Itinéraire cyclable le long de la RD 224 à Ivry-sur-Seine (Avenue Danielle Casanova)	111 463,50 €
Département du Val de Marne (94)	Itinéraire cyclable le long de la RD 145 à Champigny-sur-Marne	125 000,00 €
Département du Val de Marne (94)	Itinéraire cyclable le long de la RD 219 à	125 000,00 €

	Chenevières-sur-Marne	
Communauté de communes du Pays de Limours (91)	Véloscénie : section entre Limours et Bonnelles	460 728,00 €
Commune de Versailles (78)	Itinéraire cyclable le long de la RD183 (Rue de l'Ecole des Postes)	50 000,00 €
Commune de Versailles (78)	Itinéraire cyclable le long de la RD185 (Avenue des Etats-Unis)	40 000,00 €
Département des Yvelines (78)	Itinéraire cyclable le long de la RD14 entre Flins-sur-Seine et les Mureaux	535 745,00 €
Conseil général de Seine-et-Marne (77)	EuroVelo 3 : section le long du canal du Loing entre la RD 403 à Nemours et l'écluse de Beaumoulin à La Madeleine-sur-Loing	162 600,00 €
Conseil général de Seine-et-Marne (77)	Etude sur le franchissement de Seine - Pont de Valvins (RD 210) entre Vulaines-sur-Seine et Samoie-sur-Seine	24 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL ITINERAIRES CYCLABLES ET VELOROUTES REGIONALES</b>		<b>3.205.669,73€</b>

- Programme « Transports en commun - Etudes générales » : 9 195,00 €

Nom du maître d'ouvrage	Opérations	Montant de subvention
Comité Départemental du Tourisme de la Manche	Soutien à la construction d'une démarche interrégionale pour la promotion de l'itinéraire véloroute entre Paris et Le Mont-Saint-Michel	9 195,00 €
<b>SOUS-TOTAL EXPERIMENTATION</b>		<b>9.195,00 €</b>

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projets annexées à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional  
d'Île-de-France

  
JEAN-PAUL HUCHON

**PROJET DE DELIBERATION****DU****ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR  
DES DEPLACEMENTS A VELO EN ILE DE FRANCE  
TROISIEME AFFECTATION 2014****LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code de la Route ;
- VU** La délibération cadre n° CR 03-03 du 27 mars 2003 relative à l'actualisation du dispositif de financement régional des « réseaux verts » et des équipements cyclables ;
- VU** La délibération n° CR 34-08 du 17 avril 2008 approuvant le contrat Région Ile-de-France avec le Département de l'Essonne 2007-2013 ;
- VU** La délibération n° CR 35-08 du 17 avril 2008 approuvant le contrat Région - Département de Seine-et-Marne ;
- VU** La délibération n° CR 120-09 du 26 novembre 2009 approuvant l'avenant n°1 au contrat particulier de la Région Ile-de-France avec le Département de l'Essonne 2007-2013 ;
- VU** La délibération n° CR 08-12 du 28 juin 2012 approuvant l'avenant n° 2 et les ajustements au contrat particulier de la Région Ile-de-France avec le département de l'Essonne 2007-2013 ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010, relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération cadre n° CR 54-11 du 23 juin 2011 relative à la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile de France ;
- VU** La délibération n° CR 19-12 du 16 février 2012 relative au plan d'action régional en faveur de la mobilité durable ;
- VU** La délibération n° CR 110-13 du 21 novembre 2013 prorogeant les Contrats de Plan Région – Départements ;
- VU** La délibération n° CP 10-523 du 08 juillet 2010 approuvant le premier contrat de réseau vert de la commune de Fontainebleau (77) et attribuant une subvention au titre de la première tranche de ce contrat ;
- VU** La délibération n° CP 12-542 du 12 juillet 2012 attribuant une subvention au titre de la deuxième tranche du contrat de réseau vert de la commune de Fontainebleau (77) ;

**VU** La délibération n° CP 11-542 du 7 juillet 2011, relative à l'affectation de subventions au titre des réseaux verts et équipements cyclables approuvant la participation de la Région Ile-de-France aux actions de promotion de la véloroute entre Paris et Le Mont-Saint-Michel ;

**VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;

**VU** L'avis de la Commission des Transports et des Mobilités ;

**VU** L'avis de la Commission des Finances, de la Contractualisation et de l'Administration Générale ;

**VU** Le rapport CP 14-428 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

### **Article 1 : Circulations douces – contrats de réseaux verts**

Décide de participer au titre du dispositif « Politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France », au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution de 3 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **37.976,00 €**.

Affecte une autorisation de programme de **37.976,00 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 78 « autres actions », programme HP 78-001 « circulations douces » action 17800101 « réseaux verts et équipements cyclables », du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

### **Article 2 : Circulations douces – itinéraires cyclables - véloroutes régionales**

Décide de participer au titre du dispositif « Politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France », au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution de 15 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 384 423 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 11-692 du Conseil régional du 20 octobre 2011 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **2 384 423 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 78 « autres actions », programme HP 78-001 « circulations douces » action 17800101 « réseaux verts et équipements cyclables », du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

### **Article 3 : Circulations douces – itinéraires cyclables - véloroutes régionales**

Affecte une autorisation de programme de **821.246,73 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 78 « autres actions », programme HP 78-001 « circulations douces » action 17800101 « réseaux verts et équipements cyclables », du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 11-692 du Conseil régional du 20 octobre 2011 et autorise le président du Conseil régional à la signer.



**Article 4 : Transports en commun - Etudes générales**

Décide de participer au titre du dispositif « Politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France », au financement des actions de promotion de la Véloroute entre Paris et Le Mont-Saint-Michel par l'attribution de sa contribution pour les années 2013 et 2014 pour un montant forfaitaire de **9.195,00 €**.

Subordonne le versement de cette contribution à la signature de la convention présentée en annexe 3 de la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **9.195,00 €** disponible sur le chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « services communs », programme HP 80-001 « études générales » action 18000101 « études générales, expérimentations et innovations », du budget 2014.

**Article 5 : Circulations douces – opérations en démarrage anticipé**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 (subventions d'investissement) de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 7 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier-Code	Nom de l'opération	Bénéficiaire	Date prévisionnelle du démarrage des travaux
14008380	Itinéraire cyclable le long de la RD183 (rue de l'école des Postes)	Commune de Versailles (78)	01/04/2014
14008391	Itinéraire cyclable le long de la RD185 (Avenue des Etats-Unis)	Commune de Versailles (78)	01/04/2014
14005053	Itinéraire cyclable le long des rues Esnault Pelterie et Chemin d'Orsigny à Toussus-le-Noble	Commune de Toussus-le-Noble (78)	01/12/2013
14010638	Itinéraire cyclable reliant la RD 114 à Jouarre	Commune de Jouarre (77)	13/08/2012
14009480	Véloscénie : section entre Limours (91) et Bonnelles (78)	Communauté de communes du Pays de Limours (91)	01/03/2014
14004879	Itinéraire cyclable le long de la RD 219 à Chenevières-sur-Marne	Département du Val-de-Marne	01/06/2014
14010638	Itinéraire cyclable le long de la RD 114 à Jouarre	Commune de Jouarre	01/07/2007
14009660	Itinéraire cyclable reliant la Vallée de l'Orge, le Bois de St Eutrope et la Forêt de Sénart	Département de l'Essonne	01/07/2007

**Le Président du conseil régional  
d'Île-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**

## **ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

<b>Commission permanente du :</b>		18/06/2014		<b>Budget :</b>		2014	
<b>Projet d'ensemble :</b> 00001473 - CONTRAT RESEAU VERT DE FONTAINEBLEAU - TROISIEME TRANCHE (77)							
<b>Chapitre :</b> 907 - Environnement							
<b>Code fonctionnel :</b> 78 - Autres actions							
<b>Programme :</b> 178001 - Circulations douces							
<b>Action :</b> 17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables							
<b>Dispositif :</b> 00000364 - Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France							
☒ <b>Dossier :</b> 14010650 - CONTRAT RESEAU VERT DE FONTAINEBLEAU - 3EME TRANCHE - LIAISONS CENTRE-VILLE VERS LES COLLEGES, LYCEES ET GRANDES ECOLES : RUE DU CHATEAU, ROUTE DE L'HERMITAGE, ROUTE DU PLESSIS MORNAY (77)							
<b>Bénéficiaire :</b> R400 - COMMUNE DE FONTAINEBLEAU							
<b>Localisation :</b> FONTAINEBLEAU							
<b>CPER / CPRD :</b> Hors CPER - Hors CPRD							
<b>Montant total :</b>		12 107,50 €		<b>Code nature :</b>		204141	
<b>Base subventionnable :</b>		24 215,00 €		<b>Taux de participation :</b>		50 %	
		HT		<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>		12 107,50 €	
☒ <b>Dossier :</b> 14010656 - CONTRAT RESEAU VERT DE FONTAINEBLEAU - TROISIEME TRANCHE - AMENAGEMENT DE ZONES 30 : LIAISONS CENTRE-VILLE (77)							
<b>Bénéficiaire :</b> R400 - COMMUNE DE FONTAINEBLEAU							
<b>Localisation :</b> FONTAINEBLEAU							
<b>CPER / CPRD :</b> Hors CPER - Hors CPRD							
<b>Montant total :</b>		22 806,00 €		<b>Code nature :</b>		204141	
<b>Base subventionnable :</b>		76 020,00 €		<b>Taux de participation :</b>		30 %	
		HT		<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>		22 806,00 €	
☒ <b>Dossier :</b> 14010664 - CONTRAT RESEAU VERT DE LA COMMUNE DE FONTAINEBLEAU - TROISIEME TRANCHE - STATIONNEMENTS VELOS (77)							
<b>Bénéficiaire :</b> R400 - COMMUNE DE FONTAINEBLEAU							
<b>Localisation :</b> FONTAINEBLEAU							
<b>CPER / CPRD :</b> Hors CPER - Hors CPRD							
<b>Montant total :</b>		3 062,50 €		<b>Code nature :</b>		204141	
<b>Base subventionnable :</b>		6 125,00 €		<b>Taux de participation :</b>		50 %	
		HT		<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>		3 062,50 €	
<b>Total sur le dispositif 00000364 - Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France :</b>						37 976,00 €	
<b>Total sur l'imputation 907 - 78 - 178001 - 17800101 :</b>						37 976,00 €	
<b>Total sur le projet d'ensemble 00001473 - CONTRAT RESEAU VERT DE FONTAINEBLEAU - TROISIEME TRANCHE (77) :</b>						37 976,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-428	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	78 - Autres actions
<b>Programme :</b>	178001 - Circulations douces
<b>Action :</b>	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

<b>Dispositif :</b>	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14004871 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 145 A CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE		
<b>Localisation :</b>	CHAMPIGNY-SUR-MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	125 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204132

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
250 000,00 € HT	50 %	125 000,00 €

<b>Dossier :</b>	14004879 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 219 A CHENEVIERES-SUR-MARNE (94)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE		
<b>Localisation :</b>	CHENEVIERES-SUR-MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	125 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204132

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
250 000,00 € HT	50 %	125 000,00 €

<b>Dossier :</b>	14008396 - EUROVELO 3 : SECTION LE LONG DU CANAL DU LOING ENTRE LA RD 403 A NEMOURS ET L'ECLUSE DE BEAUMOULIN A LA MADELEINE SUR LOING (77)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2300 - DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Contrat particulier CPRD77/Prog dptal circulations douces		
<b>Montant total :</b>	162 600,00 €	<b>Code nature :</b>	204132

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
271 000,00 € HT	60 %	162 600,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-428	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	78 - Autres actions
<b>Programme :</b>	178001 - Circulations douces
<b>Action :</b>	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

<b>Dispositif :</b>	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14008407 - EUROVELO 3 : ETUDE SUR LE FRANCHISSEMENT DE SEINE - PONT DE VALVINS (RD 210) ENTRE VULAINES-SUR-SEINE ET SAMOIS-SUR-SEINE (77)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2300 - DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Contrat particulier CPRD77/Prog dptal circulations douces		
<b>Montant total :</b>	24 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204132

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
40 000,00 €	HT 60 %	24 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14008432 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 74 A BOURG-LA-REINE (92)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2303 - DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE		
<b>Localisation :</b>	BOURG-LA-REINE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	112 536,50 €	<b>Code nature :</b>	204132

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
225 073,00 €	HT 50 %	112 536,50 €	

<b>Dossier :</b>	14008551 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD14 ENTRE FLINS-SUR-SEINE ET LES MUREAUX (78)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2301 - DEPARTEMENT DES YVELINES		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	535 745,00 €	<b>Code nature :</b>	204132

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
1 071 490,00 €	HT 50 %	535 745,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-428	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	78 - Autres actions
<b>Programme :</b>	178001 - Circulations douces
<b>Action :</b>	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

<b>Dispositif :</b>	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14008648 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 224 A IVRY-SUR-SEINE (AVENUE DANIELLE CASANOVA) (94)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE		
<b>Localisation :</b>	IVRY-SUR-SEINE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	111 463,50 €	<b>Code nature :</b>	204132

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
222 927,00 € HT	50 %	111 463,50 €

<b>Dossier :</b>	14009488 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 86 A CHOISY ET CRETEIL (94)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	215 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204132

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
430 000,00 € HT	50 %	215 000,00 €

<b>Dossier :</b>	14009660 - REAFFECTATION EN FAVEUR DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR UN ITINERAIRE CYCLABLE RELIANT LE BOIS DE SAINT-EUTROPE A LA VALLEE DE LA SEINE (91)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2302 - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE		
<b>Localisation :</b>	RIS-ORANGIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Contrat particulier CPRD77/Prog dptal circulations douces		
<b>Montant total :</b>	821 246,73 €	<b>Code nature :</b>	204132

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 642 493,46 € HT	50 %	821 246,73 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-428	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	78 - Autres actions
<b>Programme :</b>	178001 - Circulations douces
<b>Action :</b>	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

<b>Dispositif :</b>	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14008336 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 27 ET DE LA MARNE EN TRAVERSEE DE LA COMMUNE DE TRILBARDOU (77)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R954 - COMMUNE DE TRILBARDOU		
<b>Localisation :</b>	TRILBARDOU		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	139 725,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
279 450,00 € HT	50 %	139 725,00 €	

<b>Dossier :</b>	14008380 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 183 (RUE DE L'ECOLE DES POSTES) (78)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R741 - COMMUNE DE VERSAILLES		
<b>Localisation :</b>	VERSAILLES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	50 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
100 000,00 € HT	50 %	50 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14008391 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 185 (AVENUE DES ETATS-UNIS) (78)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R741 - COMMUNE DE VERSAILLES		
<b>Localisation :</b>	VERSAILLES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	40 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
80 000,00 € HT	50 %	40 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-428	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	78 - Autres actions
<b>Programme :</b>	178001 - Circulations douces
<b>Action :</b>	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

<b>Dispositif :</b>	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14009480 - VELOSCENIE : SECTION ENTRE LIMOURS (91) ET BONNELLES (78)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R17608 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	460 728,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
767 880,00 € HT	60 %	460 728,00 €	

<b>Dossier :</b>	14010638 - ITINERAIRE CYCLABLE RELIANT LA RD 114 A JOUARRE (77)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R445 - COMMUNE DE JOUARRE		
<b>Localisation :</b>	JOUARRE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	110 050,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
220 100,00 € HT	50 %	110 050,00 €	

<b>Dossier :</b>	14008436 - ITINERAIRE CYCLABLE AUTOUR DE LA GARE DE RUEIL-MALMAISON (DANS LE CADRE DU PROJET MOBIPOLE) (92)		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0029262 - SPLA RUEIL AMENAGEMENT		
<b>Localisation :</b>	RUEIL-MALMAISON		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	71 325,00 €	<b>Code nature :</b>	20422

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
142 650,00 € HT	50 %	71 325,00 €	



## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-428	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	78 - Autres actions
<b>Programme :</b>	178001 - Circulations douces
<b>Action :</b>	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

<b>Dispositif :</b>	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14008440 - ITINERAIRE CYCLABLE DE DESSERTE DE LA GARE DE RUEIL-MALMAISON (SUR LA RUE DES DEUX GARES) (92)		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0029262 - SPLA RUEIL AMENAGEMENT		
<b>Localisation :</b>	RUEIL-MALMAISON		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	101 250,00 €	<b>Code nature :</b>	20422

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
202 500,00 € HT	50 %	101 250,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement) :</b>	3 205 669,73 €
---	----------------

<b>Total sur l'imputation 907 - 78 - 178001 - 17800101 :</b>	3 205 669,73 €
--	----------------

<b>Chapitre :</b>	938 - Transports
<b>Code fonctionnel :</b>	80 - Services communs
<b>Programme :</b>	180001 - Études générales
<b>Action :</b>	18000101 - Etudes générales, expérimentations et innovations

<b>Dispositif :</b>	00000739 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14013634 - Soutien à la construction d'une démarche interrégionale pour la promotion de l'itinéraire véloroute entre Paris et le Mont Saint Michel (Véloscénie) sur 2013 et 2014		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0017173 - CDT COMITE DEPARTEMENTAL TOURISME MANCHE		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	9 195,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
9 195,00 € HT	100 %	9 195,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000739 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement) :</b>	9 195,00 €
---	------------

<b>Total sur l'imputation 938 - 80 - 180001 - 18000101 :</b>	9 195,00 €
--	------------

## **ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013634</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : SOUTIEN A LA CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE INTERREGIONALE POUR LA PROMOTION DE L'ITINERAIRE VELOURUTE ENTRE PARIS ET LE MONT SAINT MICHEL (VELOSCENIE) SUR 2013 ET 2014</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement)	9 195,00 €	100,00 %	9 195,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>9 195,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 938-80-6574-180001-200  
18000101- Etudes générales, expérimentations et innovations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CDT COMITE DEPARTEMENTAL  
TOURISME MANCHE

Adresse administrative : RPT DE LA LIBERTE  
50000 ST LO

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN MARC JULIENNE, Président

Objet : NC

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78091321600021

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement)

Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Participer aux actions pilotées par le Comité Départemental de la Manche, Chef de file du comité d'itinéraire de la Véloscénie, dans le cadre de la réalisation et de la promotion de l'itinéraire véloroute entre Paris et le Mont Saint Michel.

**Description :**

Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, continu (sans interruption (y compris dans les villes), jalonné et sécurisé.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, la réalisation de ces itinéraires est porteuse d'un développement urbain et touristique, et participe à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, par les actions souvent combinées en faveur de la renaturation des berges de fleuves. En Ile-de-France, ces itinéraires permettent aussi la desserte des bases régionales de plein air et de loisirs, la mise en valeur des coulées vertes aménagées par l'Agence des Espaces Verts ou encore des anciennes voies ferrées désaffectées n'ayant plus de vocation ferroviaire pour RFF.

Lors du Conseil régional des 23 et 24 juin 2011, la Région a adopté la carte du schéma régional des véloroutes et voies vertes, déclinaison du schéma national adopté par l'Etat lors du CIADT du 10 mai 2010.

Ces itinéraires sont les suivants :

- l'Eurovéloroute n°3 entre Trondheim et Saint Jacques de Compostelle,
- Paris-Londres,
- Paris-Mont-Saint-Michel ou Véloscénie,
- Paris-Prague,
- Paris-Strasbourg,
- la jonction entre l'itinéraire Paris – Prague et l'itinéraire 51 correspondant au tour de Bourgogne.

La Région n'a pas vocation à être maître d'ouvrage de ces itinéraires. Pour autant elle doit assurer la cohérence de la réalisation de l'infrastructure cyclable et des actions engagées pour leur promotion, notamment lorsque celles-ci sont menées au niveau interrégional. Une démarche existe déjà sur l'itinéraire Paris – Londres, pilotée par l'association éponyme, à laquelle la Région adhère.

Sur l'itinéraire véloroute entre Paris et Le Mont Saint Michel, un comité d'itinéraire a été créé en septembre 2010 réunissant les Départements, les Comités Départementaux du Tourisme et les Régions traversés. Suite à la première réunion de ce comité, il a été convenu que le Comité Départemental du Tourisme de la Manche serait le pilote de l'ensemble des démarches entreprises pour la construction de l'itinéraire et pour sa promotion. Depuis cette date, le CDT de la Manche met en oeuvre les actions votées dans le cadre d'un plan partagé entre les différents partenaires dont la Région Ile-de-France. La participation de la Région Ile-de-France au financement de ce projet a été approuvée en 2011 et constitue un montant global et forfaitaire sur la période comprise entre 2011 et 2014. Le montant annuel pour les trois premières années a été fixé à 5 000 euros et à 4195 euros pour 2014. La présente fiche concerne la subvention forfaitaire de la Région Ile-de-France pour les années 2013 et 2014, soit 9 195 euros.

Les actions qui sont financées dans le cadre de cette subvention sont :

- le développement, l'animation et la maintenance du site web France Vélo Tourisme,
- l'achat des noms de domaine et le référencement liés à la Véloscénie afin de lui attribuer une visibilité complète sur Internet,
- l'animation éditoriale,
- les frais liés à l'édition de topoguides de la véloroutes (sous deux éditions),
- le pilotage maintien des des actions pour la promotion de l'itinéraire (identifiant - l'animation du réseau et du comité d'itinéraire par l'intermédiaire d'un chargée de mission en CDD au sein de Manche Tourisme.

**Intérêt régional :**

Mise en oeuvre du Schéma des véloroutes et voies vertes de la Région Ile-de-France approuvé en CR n° 54-11 du 23 juin 2011.

**Public(s) cible(s) :**

tout public

**Détail du calcul de la subvention :**

subvention forfaitaire annuelle définie en CR n°54-11 du 23 juin 2011.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- Eure-et-Loir
- Manche
- Orne

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Etudes, développement et animation du comité d'itinéraire sur 2013 et 2014	9 195,00	100,00%	Participation forfaitaire 2013 2014 - Région Ile-de-France	9 195,00	100,00%
Total	9 195,00	100,00%	Total	9 195,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	9 195,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etudes générales dans le domaine des transports - fonctionnement	5 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement)	5 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008440</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE DE DESSERTE DE LA GARE DE RUEIL-MALMAISON (SUR LA RUE DES DEUX GARES) (92)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	202 500,00 €	50,00 %	101 250,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		101 250,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-78-20422-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SPLA RUEIL AMENAGEMENT  
 Adresse administrative : 13 BOULEVARD DU MARECHAL FOCH  
 92501 RUEIL MALMAISON  
 Statut Juridique :  
 Représentant : Monsieur François LE CLEC'H, Président

N° SIRET :

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)  
 Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable de desserte de la gare de Rueil-Malmaison sur la rue des Deux gares) (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) de Rueil-Malmaison a en charge la requalification de la rue des deux gares au nord de la gare de Rueil-Malmaison. Cette requalification a pour objectif principal de poursuivre et d'améliorer les cheminements de circulations douces.

**Description :**

Le projet consiste en la réalisation d'une piste bidirectionnelle de 450 ml, le long de la rue des deux gares, coté sud entre l'avenue Victor Hugo et le square Jean Moulin puis coté nord de la rue jusqu'à la rue François Jacob permettant de relier la piste bidirectionnelle existante qui mène jusqu'à la RD 986.

Le tronçon sur l'avenue Victor Hugo passant sous les voies ferrées permettant de connecter le projet avec

la gare sera réalisé par la ville après la fin des travaux du mobi-pôle.

**Intérêt régional :**

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre des aménagements cyclables permettant un rabattement vers le réseau de transports en commun lourds.

Conformément à la délibération n° CR 54-11, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

**Public(s) cible(s) :**

Tout public.

**Localisation géographique :**

- RUEIL-MALMAISON

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	1 404 687,92	100,00%	SUBVENTION REGION	101 250,00	7,21%
Total	1 404 687,92	100,00%	FONDS PROPRES	1 303 437,92	92,79%
			Total	1 404 687,92	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	101 250,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008436</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE ATOUR DE LA GARE DE RUEIL-MALMAISON (DANS LE CADRE DU PROJET MOBIPOLE) (92)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	142 650,00 €	50,00 %	71 325,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>71 325,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-20422-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SPLA RUEIL AMENAGEMENT  
 Adresse administrative : 13 BOULEVARD DU MARECHAL FOCH  
 92501 RUEIL MALMAISON  
 Statut Juridique :  
 Représentant : Monsieur François LE CLEC'H, Président

N° SIRET :

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable autour de la gare de Rueil-Malmaison (dans le cadre du projet Mobipole) (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 19 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) de Rueil-Malmaison a en charge la réalisation du projet de « mobi-pole » dans la gare de Rueil-Malmaison qui a comme objectif de réaménager le pôle gare en y intégrant une nouvelle gare routière, des consignes vélos sécurisés (VELIGO), des parkings de stationnements souterrains et consiste également dans une requalification de l'espace public autour de la gare, englobant en particulier la réalisation d'aménagements cyclables permettant l'accès à la gare de Rueil-Malmaison.

**Description :**

Le projet d'aménagement cyclable englobe la réalisation d'une piste bidirectionnelle le long de l'avenue de Colmar coté nord entre l'Avenue Victor Hugo et l'Avenue Albert 1er, ainsi qu'un tronçon traversant la



gare routière et desservant directement le pôle gare.

Il est accompagné par des aménagements de la ville de Rueil-Malmaison sur les deux carrefours en extrémité intégrant traversées vélos et piste d'accès vers l'Avenue Albert 1er et vers l'Avenue de Seine mise en double sens cyclable.

#### Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre des aménagements cyclables permettant un rabattement vers le réseau de transports en commun lourds.

Conformément à la délibération n° CR 54-11, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

#### Public(s) cible(s) :

Tout public.

#### Localisation géographique :

- RUEIL-MALMAISON

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	235 658,00	100,00%	SUBVENTION REGION	71 325,00	30,27%
Total	235 658,00	100,00%	FONDS PROPRES	164 333,00	69,73%
			Total	235 658,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	42 795,00 €
2015	28 530,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010638</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE RELIANT LA RD 114 A JOUARRE (77)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	220 100,00 €	50,00 %	110 050,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		110 050,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-78-204142-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE JOUARRE  
 Adresse administrative : 2 RUE DE MONTMORIN  
 77640 JOUARRE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Pierre GOULLIEUX, Maire

N° SIRET : 21770238000015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)  
 Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable reliant la RD 114 à Jouarre (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 13 août 2012  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013  
 Démarrage anticipé de projet : Oui  
 Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser.

**Objectifs :**

La RD 114 reliant Jouarre à Rebais est empruntée par les cyclistes et les piétons venant du hameau de Romeny. L'étroitesse de la chaussée, le manque de visibilité lié au relief accidenté, ainsi que la présence de talus et fossés proches de la chaussée, rendent cet axe dangereux pour les déplacements doux. La commune a donc souhaité proposer un aménagement confortable et sûr pour piétons et cyclistes. La section exacte concernée par ce projet se situe le long de la RD.114 entre le bourg de Jouarre, au niveau du chemin des Prés Girard, et le hameau de Romeny, au niveau du carrefour de la grande rue, rue de la rue du Poncelet et du chemin rural dit de la Croix. Le linéaire ainsi aménagé sera de 710 m.

**Description :**

L'aménagement consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m de large, recouverte d'un enrobé. Le projet propose également l'installation d'un éclairage public spécifique à la piste.

Les aménagements respectent la réglementation et les préconisations nationales en matière d'aménagements cyclables. La signalisation de police est prévue conformément à la réglementation.

**Intérêt régional :**

Le projet propose de réaliser un aménagement cyclable le long d'une route départementale. Conformément à la délibération n° CR 54-11 l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% plafonnée à 450 euros / ml.

**Public(s) cible(s) :**

Tout public.

**Localisation géographique :**

- JOUARRE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	220 100,00	100,00%	SUBVENTION REGION	110 050,00	50,00%
Total	220 100,00	100,00%	FONDS PROPRES	110 050,00	50,00%
			Total	220 100,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	110 050,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	18 700,00 €
	Montant total	18 700,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009480</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : VELOSCENIE : SECTION ENTRE LIMOURS (91) ET BONNELLES (78)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	767 880,00 €	60,00 %	460 728,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>460 728,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204142-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS  
 Adresse administrative : 615 RUE FONTAINE DE VILLE  
91640 BRIIS-SOUS-FORGES  
 Statut Juridique : Communauté de Communes  
 Représentant : Monsieur Christian SCHOETTL, Président

N° SIRET : 24910007400023

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : Véloscénie : section entre Limours (91) et Bonnelles (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser.

La Véloscénie est un itinéraire inscrit au Schéma régional des véloroutes et voies vertes. Il a été inauguré en 2012 sur l'ensemble de sa section en France malgré les discontinuités enregistrées en Ile-de-France. La présente opération permet de résorber une discontinuité à très court terme.

**Objectifs :**

La ligne de chemin de fer entre Paris et Chartres par Gallardon a, pendant un certain temps, irrigué de ses trains le territoire de la communauté de communes du Pays de Limours (CCPL). Cet axe a également servi aux essais de l'aérotrain. Aujourd'hui la ligne n'est plus exploitée mais les emprises sont conservées et sont propriété publique, notamment de la CCPL, ce qui permet la réalisation d'un équipement intercommunal.

En 2009, la commune de Gometz la Ville et la CCPL ont mis en œuvre un projet commun qui consiste à créer une voie verte pour les piétons et les vélos entre Gometz-la-Ville et Limours, permettant ainsi une

liaison sécurisée en parallèle de la RD 988 particulièrement circulée (trafic > à 12 000 véhicules / jour). La voie verte, finalisée depuis fin 2011, a également permis de mettre en valeur le patrimoine hérité des essais de l'aérotrain sur une longueur de 2,7 kilomètres.

En 2011, la Région Ile-de-France a approuvé son schéma des véloroutes et voies vertes dans le cadre de son Plan vélo retenant notamment un itinéraire entre Paris et le Mont-Saint-Michel via l'emprise de l'ancienne ligne de chemin de fer entre Paris et Chartres en Essonne et dans les Yvelines.

La CCPL voit dans ce projet de véloroute une opportunité pour mettre en valeur son projet de voie verte, en permettant une continuité de l'itinéraire au-delà des frontières intercommunales et valorisant le territoire sur ses atouts touristiques et patrimoniaux. Elle propose donc d'assurer sur son territoire les aménagements principaux de la véloroute selon deux phases de travaux. La première phase a fait l'objet d'une subvention régionale en 2012 (n° CP 12-542), qui concernait la création de la voie verte sur les communes de Gometz-la-Ville et l'entrée de Limours (jusqu'au pont de franchissement de la Prédecelle). La deuxième phase, présentée dans le cadre de cette affectation, correspond aux aménagements sur la suite de la traversée de la commune de Limours et la traversée intégrale de la commune de Pecqueuse et une partie de la commune de Bonnelles dans les Yvelines. Sur cette dernière section, en dehors du département de l'Essonne, la communauté de communes est propriétaire des terrains assurant ainsi la continuité foncière de la voie verte.

#### **Description :**

Le projet consiste donc en la création d'une voie verte sur 3000 ml, de 3 mètres de large minimum en grave calcaire compactée.

Le franchissement de la RD 24 à Limours sera sécurisé par la réalisation d'un passage mixte piétons /cycle et d'un îlot central.

La redescente depuis le pont de la Prédecelle vers la RD 24 fera l'objet de travaux lourds de déblais et remblais afin de limiter la pente et de la ramener aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

A Gometz la Ville, le raccordement entre la voie verte et la piste cyclable réalisée par le Département de l'Essonne sur le tunnel de contournement de la commune sera également assuré via une piste cyclable.

A la fin de l'année 2014 la traversée de la Véloscénie sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Limours sera effective.

#### **Intérêt régional :**

L'emprise de l'ancienne ligne de chemin de fer entre Paris et Chartres sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Limours fait partie du tracé de la Véloscénie (véloroute entre Paris et Le Mont Saint Michel) retenue au schéma régional des véloroutes et voies vertes. Conformément à la délibération n° CR 54 – 11 cette opération est donc subventionnée à hauteur de 60% maximum de la dépense subventionnable.

#### **Public(s) cible(s) :**

Tout public.

#### **Localisation géographique :**

- BONNELLES
- LIMOURS
- PECQUEUSE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	767 880,00	100,00%
Total	767 880,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	460 728,00	60,00%
FONDS PROPRES	307 152,00	40,00%
Total	767 880,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	460 728,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	441 871,80 €
2012	Centres d'accueil, d'écoute et de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 500,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 500,00 €
	Montant total	546 871,80 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008391</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 185 (AVENUE DES ETATS-UNIS) (78)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	80 000,00 €	50,00 %	40 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		40 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-78-204142-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE VERSAILLES  
 Adresse administrative : 4 AVENUE DE PARIS  
 78011 VERSAILLES CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur François DE MAZIERES, Maire

N° SIRET : 21780646200016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)  
 Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD185 ( Avenue des Etats-Unis) (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La rue des Etats-Unis est actuellement en travaux dans le cadre de l'évolution du réseau d'assainissement de la ville de Versailles. Afin de minimiser la gêne pour les riverains, la Ville souhaite réaliser les travaux d'aménagements cyclables dans la continuité de ceux en passe de ce terminer.

**Objectifs :**

En continuité de l'itinéraire cyclable réalisé en 2012 par le conseil général des Hauts-de-Seine, le conseil général des Yvelines a aménagé en 2013 une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 185 entre la limite du département et la limite communale de Versailles.

Soucieuse de coordonner ses actions avec celles du département, la Ville de Versailles prévoit de poursuivre cet itinéraire cyclable Avenue des Etats Unis (RD 185), entre la limite communale et le carrefour avec la rue du Général Pershing.

**Description :**

La largeur actuelle de la chaussée est insuffisante pour insérer un aménagement cyclable bilatéral tout en maintenant le stationnement longitudinal des deux côtés et les deux voies de circulation. Compte tenu de la pente importante (5,5% sur le tronçon), le sens montant est privilégié.

L'aménagement consiste donc à récupérer l'espace central actuellement neutralisé pour implanter le stationnement sur chaussée. La partie contigüe au trottoir affectée actuellement au stationnement sera ainsi libérée et réaménagée en piste cyclable de 2,20m, le trottoir conservant une largeur de 2m.

Il est prévu un marquage de logos vélo au sol sur la piste cyclable pour renforcer la vigilance au niveau des entrées charretières.

Le projet consiste en l'aménagement d'une piste cyclable unidirectionnelle unilatérale de 2.20m sur un linéaire de 435 mètres.

#### Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du réseau structurant régional. Conformément à la délibération n° CR 54-11, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 610 € m/l.

#### Public(s) cible(s) :

Tout public.

#### Localisation géographique :

- VERSAILLES

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	80 000,00	100,00%
Total	80 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	40 000,00	50,00%
CG78 (EC)	22 817,00	28,52%
FONDS PROPRES	17 183,00	21,48%
Total	80 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	40 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :



<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	Amélioration de l'accès aux gares (gares routières et parcs relais)	797 500,00 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	1 143 742,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 166 447,00 €
2011	Circulations douces	112 375,00 €
2011	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	367 341,00 €
2012	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	36 300,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	140 975,00 €
2012	Opérations d'infrastructure de transports en commun	77 434,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	44 225,00 €
	Montant total	6 922 639,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008380</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 183 (RUE DE L'ECOLE DES POSTES) (78)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	100 000,00 €	50,00 %	50 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		50 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-78-204142-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE VERSAILLES  
 Adresse administrative : 4 AVENUE DE PARIS  
78011 VERSAILLES CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur François DE MAZIERES, Maire

N° SIRET : 21780646200016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)  
 Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD183 (rue de l'Ecole des Postes) (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La ville de Versailles a engagé des travaux d'assainissement sur la rue de l'Ecole des Postes. La ville souhaite réaliser le projet d'itinéraire cyclable qui s'inscrit en continuité de ces travaux, ceci afin de minimiser les désagréments pour les riverains.

**Objectifs :**

La création de bandes cyclables sur la rue de l'école des Postes, RD183, dans sa partie comprise entre le boulevard des Jeux Olympiques et la limite communale s'inscrit dans la continuité de l'aménagement cyclable amorcé en 2013 depuis la Place Thiers.

**Description :**

L'aménagement nécessite d'élargir la chaussée de près d'un 1m en venant réduire le trottoir très large pour aménager des bandes cyclables.

Le projet consiste en la création de bandes cyclables de 1,50 m de large, sur un linéaire de 385 m.

**Intérêt régional :**

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre de l'aménagement des voiries départementales. Conformément à la délibération n° CR 54-11, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 450 € m/l.

**Public(s) cible(s) :**

Tout public.

**Localisation géographique :**

- VERSAILLES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	100 000,00	100,00%	SUBVENTION REGION	50 000,00	50,00%
Total	100 000,00	100,00%	CA Versailles Grand Parc (E.C.)	6 900,00	6,90%
			FONDS PROPRES	20 000,00	20,00%
			CG78 (EC)	23 100,00	23,10%
			Total	100 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	50 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Amélioration de l'accès aux gares (gares routières et parcs relais)	797 500,00 €
2011	PDUJIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	1 143 742,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 166 447,00 €
2011	Circulations douces	112 375,00 €
2011	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	367 341,00 €

2012	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	36 300,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	140 975,00 €
2012	Opérations d'infrastructure de transports en commun	77 434,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	44 225,00 €
	Montant total	6 922 639,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008336</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 27 ET DE LA MARNE EN TRAVERSEE DE LA COMMUNE DE TRILBARDOU (77)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	279 450,00 €	50,00 %	139 725,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>139 725,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204142-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE TRILBARDOU  
 Adresse administrative : 24 B RUE EMILIE ET ROBERT DEBEAUPUIS  
77450 TRILBARDOU  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Jacques DREVETON, Maire

N° SIRET : 21770474100016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : Itinéraire cyclable le long de la RD 27 et de la Marne en traversée de la commune de Trilbardou (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La commune de Trilbardou a diagnostiqué des problèmes de sécurité pour les cyclistes circulant sur la RD 27 en centre-ville, qu'il s'agisse de cyclistes habitant sur la commune ou de cyclotouristes traversant la commune dans le cadre de leur parcours le long des boucles de la Marne (vers Meaux, Chalifert, Chessy...).

La RD 27 est particulièrement contrainte en centre-ville. Son profil actuel ne permet pas d'envisager un élargissement de la chaussée au profit des cyclistes, pour y créer un site propre vélo par exemple. Les trottoirs doivent être mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Pour répondre à l'ensemble des besoins, la commune propose de requalifier la RD 27 et de la limiter à 30 km / h et de créer un itinéraire cyclable sur une voie parallèle et longeant la Marne.

**Description :**

Le projet consiste en la réalisation d'une voie verte entre la RD 89 et la RD 27 entre la Marne et la ruelle des Prés et une piste cyclable bidirectionnelle le long de la rue de la Libération.

Les aménagements respectent la réglementation et les préconisations nationales en matière d'aménagements cyclables. La signalisation de police est prévue conformément à la réglementation.

**Intérêt régional :**

Le projet propose de réaliser un aménagement cyclable en parallèle des berges de la Marne, inscrite au réseau d'intérêt régional. Conformément à la délibération n° CR 54-11 l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% plafonnée à 450 euros / ml.

**Public(s) cible(s) :**

Tout public.

**Localisation géographique :**

- TRILBARDOU

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	290 625,00	100,00%	SUBVENTION REGION	139 725,00	48,08%
Total	290 625,00	100,00%	FONDS PROPRES	150 900,00	51,92%
			Total	290 625,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	83 835,00 €
2015	55 890,00 €

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009660</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : REAFFECTATION EN FAVEUR DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR UN ITINERAIRE CYCLABLE RELIANT LE BOIS DE SAINT-EUTROPE A LA VALLEE DE LA SEINE (91)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 642 493,46 €	50,00 %	821 246,73 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>821 246,73 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204132-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
 Adresse administrative : BOULEVARD DE FRANCE  
 91012 EVRY CEDEX  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur Jérôme GUEDJ, Président

N° SIRET : 22910228000018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)  
 Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : réaffectation en faveur du Département de l'Essonne pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable reliant le Bois de Saint-Eutrope à la Vallée de la Seine (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 24 juillet 2007

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet a fait l'objet de retard lié à sa complexité et aux procédures non prévues au calendrier prévisionnel. L'opération est devenue caduque avant qu'elle ait été soldée. La subvention, au vu de son inérêt régional, fait donc l'objet d'une réaffectation.

**Objectifs :**

1er décembre 2005, le Département de l'Essonne a bénéficié d'une subvention régionale de 4.497.506,50€ attribuée en commission permanente n° CP 05-864 pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable reliant la Vallée de l'Orge, le Bois de Saint-Eutrope et la forêt de Sénart.

Ce projet est découpé en trois opérations distinctes, chacune ayant une fonctionnalité et une finalité propre.

- Section 1 : Vallée de l'Orge – Bois de St Eutrope

- Section 2 : Bois de St Eutrope – Vallée de la Seine
- Section 3 : Vallée de la Seine – Forêt de Sénart

Les sections 1 et 3 n'ont pas encore été programmées. Par contre, l'opération « section 2 - liaison Bois de St Eutrope-Vallée de la Seine » est en cours de finalisation.

Au regard de l'importance des travaux et des procédures liées (acquisitions foncières, franchissement de la RN7, protection des usagers liée aux risques de cru du ru de l'écoute) l'opération section 2 ne pourra se terminer qu'en juin 2014.

Ainsi, la collectivité ne peut pas bénéficier du versement du solde car elle intervient après la date de caducité qui est fixée au 24 juillet 2011.

Au vu de l'envergure du projet et de son caractère structurant, il est nécessaire de continuer à soutenir l'opération. Il s'agit donc de réaffecter partiellement l'opération pour cette section 2.

### **Description :**

L'opération Bois de Saint-Eutrope – Vallée de la Seine (section 2) fait partie intégrante d'un projet global de liaison de circulations douces entre la vallée de l'Orge et la Forêt de Sénart.

Elle consiste en l'aménagement d'un itinéraire dédié aux circulations douces (piétons, cyclistes, etc.) sur le territoire de la commune de Ris-Orangis. L'itinéraire s'étend sur 5,6 km et relie le bois de Saint-Eutrope (propriété de la Région Ile de France) aux berges de la Seine inscrite au Schéma régional des Véloroutes et voies vertes - section de l'Euro Velo 3. Il débute à la sortie nord-est du bois de Saint-Eutrope, au droit du franchissement de l'autoroute A6 et se termine au carrefour situé à l'entrée du pont de Champrosay (RD 31) - Gare rer D Ris-orangis.

Pour cette section les travaux ont démarré en juillet 2007 et ils prendront fin en juin 2014.

Le conseil général de l'Essonne souhaite recevoir le versement de la subvention pour la partie du financement de la section 2 devenue caduque

### **Intérêt régional :**

Le projet propose de réaliser un aménagement cyclable sur des routes départementales, et permet de relier la gare rer D de Ris-Orangis. Conformément à la délibération n° CR 54-11 l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% plafonnée à 450 euros / ml.

### **Public(s) cible(s) :**

Tout public.

### **Détail du calcul de la subvention :**

L'opération « section 2 » est estimée à 3 025 643 €HT et se décompose tel que suit :

- 1 836 017 €HT pour les travaux hors ouvrage d'art
- 1 189 626 €HT pour l'ouvrage de franchissement de la RN7

Le plafond subventionnable est de 2 520 000 €HT pour les travaux et 3 000 000 €HT pour l'ouvrage d'art. Le taux appliqué est de 50%.

Ainsi, la subvention pour l'ensemble du projet se répartit tel que suit :

- 918 008.45 €HT pour les travaux hors ouvrage d'art
  - 594 813 €HT pour l'ouvrage d'art
- Soit un total de 1 512 821.45 € HT.

La Région ayant déjà versé 691 574.72 €HT pour cette opération, le montant à réaffecter pour la section 2



est de 821 246,73 € HT.

**Localisation géographique :**

- RIS-ORANGIS

**Contrat Particulier :** Contrat particulier CPRD77/Prog dptal circulations douces

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
cout des travaux	3 025 642,91	100,00%	SUBVENTION REGION	821 246,73	27,14%
Total	3 025 642,91	100,00%	FONDS PROPRES	2 204 396,18	72,86%
			Total	3 025 642,91	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	821 246,73 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Centres de planification-contraception-IVG	244 995,66 €
2011	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	12 000,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	543 000,00 €
2011	PDUJIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	282 835,00 €
2011	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
2011	Réalisation de maisons de l'environnement et du développement durable	943 647,00 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	850 000,00 €
2011	Aménagements de sécurité sur le réseau de voirie secondaire	1 184 644,00 €
2011	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 350 000,00 €
2011	Circulations douces	92 160,00 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	121 600,00 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	120 000,00 €
2012	Soutien au développement du conseil en mobilité en Ile-de-France (Inv)	184 000,00 €

2012	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	4 850,00 €
2012	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération	90 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	30 000,00 €
2012	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 700 000,00 €
2012	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	50 939,00 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 300 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	276 000,00 €
2013	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	18 600,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	1 696 121,00 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	850 000,00 €
2013	Fret - Gérer les flux dans les zones urbaines denses	50 000,00 €
2013	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	45 000,00 €
2013	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	3 641 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 153 000,00 €
2013	Soutien aux expérimentations pour dvpment. nouveaux services à la mobilité (Inv)	90 000,00 €
2014	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	4 096 400,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 291 975,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	2 000 000,00 €
	Montant total	27 337 767,16 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009488</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 86 A CHOISY ET CRETEIL (94)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	430 000,00 €	50,00 %	215 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		215 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-78-204132-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
 Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
94054 CRETEIL  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)  
 Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 86 à Choisy et Créteil (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 février 2015  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La RD 86 entre Créteil et Choisy le Roi est un axe structurant du réseau magistral départemental et compte environ 18 000 véhicules par jour d'après les données de trafic routier de 2012.

Cet axe est également inscrit au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) qui a défini les itinéraires cyclables prioritaires. Le projet présenté permet de réaliser un tronçon de l'itinéraire prioritaire n°8 qui traverse le Val-de-Marne d'est en ouest (L'Haÿ-les-Roses – Sucy-en-Brie).

Le projet vise à aménager une section de 900m de cet itinéraire le long du Parc Interdépartemental des Sports entre la rue Maryse Bastié et le chemin des Bœufs. Cette section de la RD86 fait le lien entre la zone urbaine de Choisy-le-Roi et le carrefour Pompadour de Créteil. Ce dernier vient d'être modifié dans le cadre de l'ouverture de la station du RER D (Gare Créteil Pompadour) fin 2013. Cette zone, génératrice de nouvelles circulations douces, représente donc un nouvel enjeu important pour le département, et permettra de mailler les différents aménagements cyclables existants dans ce secteur du Val-de-Marne notamment ceux qui rabattent sur la gare rer D Pompadour.

Dans une approche plus globale, l'objectif du projet est d'assurer une liaison dans le maillage

départemental de circulations douces entre le pôle Créteil Pompadour et le pôle de Choisy. La continuité de maillage d'itinéraire cyclable pourra aussi être appuyée par un projet communal de Choisy le Roi, à l'étude, qui consiste à matérialiser un cheminement cyclable dans la rue Maryse Bastié.

La proximité avec le Parc interdépartemental des sports donne au projet une dimension paysagère intéressante. Il a vocation à accueillir à la fois des déplacements utilitaires (accès au pôle gare) et de loisirs (promenade).

**Description :**

Sur la section de trottoir, il est proposé de créer une voie verte depuis la passerelle d'accès de la gare RER jusqu'à l'entrée du parking, avec une largeur de cheminement de 5m, interrompue ponctuellement par des arbres (une largeur libre de 3 m sera toutefois assurée). L'ensemble de la voie verte sera en stabilisé.

Une attention particulière est portée sur l'accès des véhicules au parking depuis la RD 86. La configuration actuelle porte le risque d'un cisaillement entre les vélos, les piétons et les véhicules empruntant la contre-allée. Il est donc prévu de déplacer l'entrée du parking d'environ 60 m vers le sud-ouest et d'en accentuer la courbe du virage. Les véhicules et les piétons pourront circuler de manière commune sur l'espace du parking. Au contraire, les cyclistes emprunteront la piste cyclable bidirectionnelle le long du parc. Un séparateur physique sera créé entre la piste et le parking.

Sur le linéaire de la contre-allée, il est prévu de conserver le stationnement.

Concernant l'éclairage public, il est prévu d'installer des candélabres au droit du parking afin d'éclairer au mieux la piste cyclable sur la section le long du parking). Pour la partie voie verte (section le long de la RD), des crosses seront ajoutées à l'arrière des candélabres existants.

Les aménagements respectent la réglementation et les préconisations nationales en matière d'aménagements cyclables. La signalisation de police est prévue conformément à la réglementation.

**Intérêt régional :**

Le projet propose de réaliser un aménagement cyclable le long d'une route départementale, inscrite au réseau cyclable structurant régional. Conformément à la délibération n° CR 54-11 l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% plafonnée à 610 euros / ml.

**Public(s) cible(s) :**

Tout public.

**Localisation géographique :**

- CRETEIL
- CHOISY-LE-ROI

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
COU TRAVAUX	430 000,00	100,00%
Total	430 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	215 000,00	50,00%
FONDS PROPRES	215 000,00	50,00%
Total	430 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	129 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Eradication des bidonvilles	250 000,00 €
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	29 250,00 €
2011	Action en faveur de l'écomobilité des scolaires et étudiants en Ile-de-France (Fonctionnement)	12 000,00 €
2011	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	38 220,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	12 000,00 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	358 841,00 €
2011	Politique énergie climat	18 718,75 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	267 812,50 €
2011	Circulations douces	466 318,50 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	50 000,00 €
2011	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 003,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	9 010 000,00 €
2011	Aménagements de voirie pour autobus	125 900,00 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 050 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	40 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2012	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	105 000,00 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 428 930,00 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	240 188,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 071 857,50 €
2012	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	1 368 375,50 €
2012	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 852 279,10 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 300 000,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	6 013 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	917 600,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 686 477,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €

2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
	Montant total	49 888 070,25 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008648</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 224 A IVRY-SUR-SEINE (AVENUE DANIELLE CASANOVA) (94)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	222 927,00 €	50,00 %	111 463,50 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		111 463,50 €

**Imputation budgétaire :** 907-78-204132-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
 Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
 94054 CRETEIL  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 224 à Ivry-sur-Seine (avenue Danielle Casanova) (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La RD 224 à Ivry-sur-Seine (avenue Danielle Casanova) est un axe structurant qui relie le centre-ville d'Ivry à la Porte de Vitry, dans le prolongement de la rue Pierre Sépard. Elle est à double sens de circulation avec 2X2 voies de circulation. Les trottoirs sont larges et respectent donc les normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les doubles files de circulation et l'absence de stationnement longitudinal favorise le stationnement sur chaussée et dégrade de ce fait le fonctionnement général de l'axe. Les cyclistes ne bénéficient quant à eux d'aucun aménagement mis à part une station Vélip' à l'angle de la rue Francisco Ferrer, mais qui n'est pas desservie par un site propre vélo.

**Description :**

L'opération consiste à redéfinir l'espace de chaque mode de déplacement et d'offrir un site propre pour les vélos dans les deux sens de circulation.

Le Département propose de réaliser des pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales entre la rue Ledru Rollin au nord et l'avenue Georges Gosnat.

Pour ce faire, les voies seront réduites à 2X1 voie. Le stationnement sera organisé de part et d'autre de la voie selon les besoins. Les pistes seront intercalées entre le stationnement des VL et le trottoir. Des sas vélos sont prévus à chaque carrefour à feux.

Les aménagements respectent la réglementation et les préconisations nationales en matière d'aménagements cyclables. La signalisation de police est prévue conformément à la réglementation.

#### Intérêt régional :

Le projet propose de réaliser un aménagement cyclable sur une route départementale. Conformément à la délibération n° CR 54-11 l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% plafonnée à 450 euros / ml.

#### Public(s) cible(s) :

Tout public.

#### Localisation géographique :

- IVRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	222 927,00	100,00%
Total	222 927,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	111 463,50	50,00%
FONDS PROPRES	111 463,50	50,00%
Total	222 927,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	111 463,50 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Eradication des bidonvilles	250 000,00 €
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	29 250,00 €
2011	Action en faveur de l'écomobilité des scolaires et étudiants en Ile-de-	12 000,00 €



	France (Fonctionnement)	
2011	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	38 220,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	12 000,00 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	358 841,00 €
2011	Politique énergie climat	18 718,75 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	267 812,50 €
2011	Circulations douces	466 318,50 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	50 000,00 €
2011	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 003,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	9 010 000,00 €
2011	Aménagements de voirie pour autobus	125 900,00 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 050 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	40 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2012	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	105 000,00 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 428 930,00 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	240 188,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 071 857,50 €
2012	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	1 368 375,50 €
2012	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 852 279,10 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 300 000,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	6 013 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	917 600,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 686 477,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
	Montant total	49 888 070,25 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008551</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD14 ENTRE FLINS-SUR-SEINE ET LES MUREAUX (78)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 071 490,00 €	50,00 %	535 745,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>535 745,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204132-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DES YVELINES  
 Adresse administrative : 2 PLACE ANDRE MIGNOT  
 78012 VERSAILLES  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur Pierre BEDIER, Président

N° SIRET : 22780646000019

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD14 entre Flins-Sur-Seine et les Mureaux (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 15 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'opération vise à réaliser un aménagement cyclable sur la RD 14. Cet axe s'étend du sud ouest au nord est de part et d'autre de l'échangeur de Flins-sur-Seine avec l'autoroute A13 auquel elle se connecte par la RD19.

**Description :**

L'aménagement consiste à créer des pistes cyclables en enrobé, séparées de la chaussée par une bande enherbée ou des bordures T3, pour un total de linéaire de 3 181 m. Le projet s'appuie sur un franchissement existant de l'A13.

Le projet comporte :

- deux pistes unidirectionnelles en enrobé de 1.50m à 2.00m de large pour un total de 1 335 m (695+640)

(sens aller retour pris en compte),

- une piste cyclable bidirectionnelle en enrobé de 2.50m de large sur un linéaire de 1 526m (818+708) (un sens pris en compte).

Soit un linéaire total de 2.861 m.

#### Intérêt régional :

Les aménagements cyclables sont prévus le long d'une route départementale non inscrite au réseau cyclable structurant régional. Conformément à la délibération n° CR 54-11 et aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

#### Public(s) cible(s) :

Tout public.

#### Localisation géographique :

- FLINS-SUR-SEINE
- LES MUREAUX

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	1 086 490,00	100,00%	SUBVENTION REGION	535 745,00	49,31%
Total	1 086 490,00	100,00%	FONDS PROPRES	550 745,00	50,69%
			Total	1 086 490,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	535 745,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	152 675,00 €

2011	Aide à l'implantation locale des forces de sécurité	704 849,50 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	162 500,00 €
2011	Environnement des infrastructures routières départementales	675 000,00 €
2011	Circulations douces	1 378 510,50 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2011	Aménagements de sécurité sur le réseau de voirie secondaire	786 181,00 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	126 174,80 €
2011	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	641 330,00 €
2011	Amélioration de l'accès aux gares (gares routières et parcs relais)	240 250,00 €
2012	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	245 550,00 €
2012	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	641 370,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 195 460,50 €
2012	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	400 000,00 €
2012	Opérations d'infrastructure de transports en commun	15 080 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	49 976,40 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	217 000,00 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2013	Tiers Particuliers	13 839,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	607 282,15 €
2013	Environnement des infrastructures routières départementales	1 479 064,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	57 464,86 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	3 141 500,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	641 370,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	870 240,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	936 101,18 €
	Montant total	36 008 568,89 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008432</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 74 A BOURG-LA-REINE (92)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	225 073,00 €	50,00 %	112 536,50 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>112 536,50 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204132-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE  
 Adresse administrative : 2 BD JACQUES-GERMAIN SOUFFLOT  
92015 NANTERRE CEDEX  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Président

N° SIRET : 22920050600157

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)  
 Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD74 à Bourg-la-Reine (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 19 juin 2015  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Dans le cadre de son plan départemental des circulations douces, le Conseil Général des Hauts-de-Seine poursuit l'aménagement de ses routes départementales. Il projette de réaliser un aménagement cyclable le long de la RD74 (rue de Fontenay) à Bourg-la-Reine, permettant de compléter le maillage du réseau cyclable dans ce secteur et desservant des établissements d'enseignements (collège, école élémentaire). D'autres phases d'aménagements de la RD74 (sur les rues du 8 mai 1945 et rue de la Bièvre) seront programmées ultérieurement.

**Description :**

L'aménagement proposé consiste en la réalisation de 569 ml de pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales et 87 ml de bandes cyclables le long de la rue de Fontenay (RD 74) entre la limite de commune avec Sceaux et le Boulevard du Maréchal Joffre (RD920).

En fonction des espaces disponibles au niveau du trottoir, l'aménagement passe d'une piste cyclable à

une bande cyclable sur chaussée. Les accès aux différentes rues transversales sont prévus à l'aide de traversées cyclables permettant d'assurer tous les mouvements aux cyclistes. Enfin un sas cyclable est prévu coté RD920, offrant un refuge avant la traversée de cette axe.

Les aménagements respectent la réglementation et les préconisations nationales en matière d'aménagements cyclables. La signalisation de police est prévue conformément à la réglementation.

#### Intérêt régional :

Le projet propose de réaliser un aménagement cyclable le long d'une route départementale. Conformément à la délibération n° CR 54-11 l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% plafonnée à 450 euros / ml.

#### Public(s) cible(s) :

Tout public.

#### Localisation géographique :

- BOURG-LA-REINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	225 073,00	100,00%	SUBVENTION REGION	112 536,50	50,00%
Total	225 073,00	100,00%	FONDS PROPRES	112 536,50	50,00%
			Total	225 073,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	67 521,90 €
2015	45 014,60 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Politique de l'eau-Investissement	94 000,00 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	450 000,00 €
2011	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	90 299,00 €

2011	Accessibilité des transports	1 008 125,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	502 500,00 €
2011	Circulations douces	132 658,50 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	199 775,00 €
2012	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	11 691,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	48 000,00 €
2012	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	57 000,00 €
2012	Politique énergie climat	5 580,00 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	2 098 891,00 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	760 000,00 €
2013	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	39 100,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	125 049,00 €
2013	Aide à l'implantation des forces de sécurité	547 629,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	542 857,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	289 500,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	600 000,00 €
	Montant total	7 602 654,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008407</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : EUROVELO 3 : ETUDE SUR LE FRANCHISSEMENT DE SEINE - PONT DE VALVINS (RD 210) ENTRE VULAINES-SUR-SEINE ET SAMOIS-SUR-SEINE (77)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	40 000,00 €	60,00 %	24 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		24 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-78-204132-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
 Adresse administrative : RUE DES SAINTS PERES  
 77010 MELUN CEDEX  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur Vincent EBLE, PRESIDENT

N° SIRET : 22770001000019

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : EuroVelo 3 : Etude sur le franchissement de Seine - Pont de Valvins (RD 210) entre Vulaines-sur-Seine et Samois-sur-Seine (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le Conseil général de Seine-et-Marne a retenu le canal du Loing comme le support de l'EuroVelo 3 entre Saint-Mamès et les limites de la région Ile-de-France, au niveau de la commune de Château-Landon. Depuis 2011, le Conseil général poursuit un programme régulier d'aménagement d'une voie verte sur le chemin de halage du canal pour une réalisation effective de l'EuroVelo 3 en sud seine-et-marnais fin 2015. Une convention de superposition d'affectation a été signée avec Voies Navigables de France dans ce cadre.

La Région est partenaire de ce projet dans le cadre de sa politique en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France approuvée en juin 2011 et encourage d'autant plus les réalisations cyclables depuis qu'elle s'est portée coordinatrice de l'EuroVelo 3 en France en juin 2013. A ses côtés, le Conseil général de Seine et Marne est un partenaire fortement impliqué puisqu'il est maître d'ouvrage de la section le long du canal du Loing sur son territoire et qu'il s'engage à étudier la faisabilité de tous les franchissements de



Seine de la véloroute en sud seine et marne. Enfin, il s'est engagé à être un partenaire financier du projet global piloté par la Région Ile-de-France.

#### Description :

Le Conseil général de Seine-et-Marne a fait le choix de créer une voie verte en encorbellement sur le trottoir aval du pont de la RD 210 entre Vulaines-sur-Seine et Samoies-sur-Seine. D'une structure légère, cet encorbellement viendrait élargir le trottoir actuel (élargissement de 1,80 m à 3 m). Ces travaux vont nécessiter des adaptations des culées du pont pour soutenir la structure métallique, créer un exutoire des eaux pluviales dans le caniveau technique et permettre le raccordement aux accès (le nouveau cheminement serait 25 cm plus haut que le trottoir actuel). Le présent dossier consiste à réaliser une étude technique complète permettant de confirmer le parti d'aménagement envisagé par le Conseil général pour assurer la sécurité des vélos sur l'ouvrage. En d'autres termes, il s'agit d'étudier les incidences de cet élargissement sur la structure de l'ouvrage existant et de définir les conditions de cet aménagement.

#### Intérêt régional :

Le projet propose de réaliser une section importante de l'EuroVelo 3 en Ile-de-France. Conformément à la délibération n° CR 54-11 les objectifs répondent aux priorités régionales en matière d'amélioration des déplacements à vélo en Ile-de-France. L'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60% plafonnée à 610 euros / ml.

#### Public(s) cible(s) :

Tout public.

#### Localisation géographique :

- VULAINES-SUR-SEINE
- SAMOIS-SUR-SEINE

**Contrat Particulier** : Contrat particulier CPRD77/Prog dptal circulations douces

**CPER** : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	40 000,00	100,00%	SUBVENTION REGION	24 000,00	60,00%
Total	40 000,00	100,00%	FONDS PROPRES	16 000,00	40,00%
			Total	40 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	24 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 588 500,00 €
2011	Politique énergie climat	25 000,00 €
2011	Aménagement des infrastructures routières départementales	500 000,00 €
2011	Voirie des TIRN	842 073,00 €
2011	Réalisation des études stratégiques en agriculture péri urbaine	25 000,00 €
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	14 500,00 €
2011	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	2 379 250,00 €
2011	Aménagements de sécurité sur le réseau de voirie secondaire	1 446 660,00 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	177 800,00 €
2011	Circulations douces	116 122,50 €
2011	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	13 800,00 €
2012	Voirie des TIRN	2 195 152,00 €
2012	Politique énergie climat	14 750,00 €
2012	Aménagements de sécurité sur le réseau de voirie secondaire	956 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	84 762,50 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 000 000,00 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	1 657 500,00 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	182 500,00 €
2012	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	391 000,00 €
2012	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	10 000,00 €
2012	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	140 000,00 €
2012	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	31 500,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 500,00 €
2013	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	2 800,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	193 495,94 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 300 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	83 500,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	117 500,00 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 225 000,00 €
2013	Politique énergie climat	250 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 670 850,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	87 500,00 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 650 000,00 €
2014	Politique énergie climat	31 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	329 500,00 €
	Montant total	25 779 515,94 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008396</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : EUROVELO 3 : SECTION LE LONG DU CANAL DU LOING ENTRE LA RD 403 A NEMOURS ET L'ECLUSE DE BEAUMOULIN A LA MADELEINE SUR LOING (77)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	271 000,00 €	60,00 %	162 600,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>162 600,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204132-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
 Adresse administrative : RUE DES SAINTS PERES  
77010 MELUN CEDEX  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur Vincent EBLE, PRESIDENT

N° SIRET : 22770001000019

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : EuroVelo 3 : section le long du canal du Loing entre la RD 403 à Nemours et l'écluse de Beaumoulin à La Madeleine sur Loing (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le Conseil général de Seine-et-Marne a retenu le canal du Loing comme le support de l'EuroVelo 3 entre Saint-Mamès et les limites de la Région Ile-de-France, au niveau de la commune de Château-Landon. Depuis 2011, le Conseil général poursuit un programme régulier d'aménagement d'une voie verte sur le chemin de halage du canal pour une réalisation effective de l'EuroVelo 3 en sud seine-et-marnais fin 2015. Une convention de superposition d'affectation a été signée avec Voies Navigables de France dans ce cadre.

La Région est partenaire de ce projet dans le cadre de sa politique en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France approuvée en juin 2011. De plus, en tant que coordinatrice de l'EuroVelo 3 depuis juin 2013, elle est particulièrement attentive à la réalisation de ses projets. A ses côtés, le Conseil général de Seine et Marne est un partenaire fortement impliqué puisqu'il est le maître d'ouvrage de la section le long du canal du Loing sur son territoire et qu'il s'engage à étudier la faisabilité de tous les franchissements de

Seine de la véloroute en sud seine et marne. Enfin, il s'est engagé à être un partenaire financier du projet global piloté par la Région Ile-de-France.

L'opération présentée dans le cadre de ce dossier permettra de réaliser une continuité cyclable de Nemours à La Madeleine sur le Loing, soit 7,4 km de liaisons. L'itinéraire est destiné à des déplacements de loisirs. Les sections existantes ont déjà montré tout leur intérêt dans le cadre de ce type de pratique. Des comptages permanents sont en effet réalisés sur les sections et montrent une montée en puissance des déplacements à vélo le week-end et pendant les congés scolaires depuis que les aménagements ont été réalisés.

#### **Description :**

Le projet consiste en la réalisation d'une voie verte sur l'emprise du chemin de halage existant. Celui-ci étant inconfortable pour les déplacements des vélos dans le cadre du loisir, les aménagements ont pour objectif de créer une structure durable et un revêtement lisse et naturel, parfaitement adapté au milieu rural traversé.

Cette voie verte aura une largeur de 3 m. Sur une séquence de 600 m cette largeur sera ramenée à 2,5 m pour protéger un alignement d'arbres existant.

Sur la commune de Bagnaux sur Loing, entre le chemin de Grèves et l'écluse (environ 400 m linéaires), l'itinéraire sera en voie partagée. Quelques véhicules motorisés sont en effet autorisés à emprunter cette voie pour rejoindre notamment le camping et des équipements sportifs. La cohabitation sera assurée dans de bonnes conditions (limitation de vitesse, accotements larges...).

Le projet consiste également à appliquer la réglementation nécessaire à l'usage public du chemin de halage (mise en place de la signalisation verticale réglementaire) en commun accord avec Voies Navigables de France.

Du mobilier est également prévu sur les sections en statuts en voie verte (potelets, barrières, reposes vélos sur les aires de pique nique...) pour d'une part limiter les usages abusifs (deux roues motorisés), et d'autre part accompagner par des services les usages de loisir.

Enfin, des compteurs vélos seront implantés sur cet itinéraire en deux points afin de relever la fréquentation des cyclistes. Les résultats viendront alimenter le suivi annuel que le Département mène à partir des compteurs implantés sur les sections existantes.

#### **Intérêt régional :**

Le projet propose de réaliser une section importante de l'EuroVelo 3 en Ile-de-France. Conformément à la délibération n° CR 54-11 les objectifs répondent aux priorités régionales en matière d'amélioration des déplacements à vélo en Ile-de-France. L'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60 % plafonnée à 610 euros/ml.

#### **Public(s) cible(s) :**

Tout public.

#### **Localisation géographique :**

- BAGNEAUX-SUR-LOING
- LA MADELEINE-SUR-LOING
- NEMOURS
- SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS

**Contrat Particulier :** Contrat particulier CPRD77/Prog dptal circulations douces

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	271 000,00	100,00%	SUBVENTION REGION	162 600,00	60,00%
Total	271 000,00	100,00%	FONDS PROPRES	108 400,00	40,00%
			Total	271 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	162 600,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 588 500,00 €
2011	Politique énergie climat	25 000,00 €
2011	Aménagement des infrastructures routières départementales	500 000,00 €
2011	Voirie des TIRN	842 073,00 €
2011	Réalisation des études stratégiques en agriculture péri urbaine	25 000,00 €
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	14 500,00 €
2011	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	2 379 250,00 €
2011	Aménagements de sécurité sur le réseau de voirie secondaire	1 446 660,00 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	177 800,00 €
2011	Circulations douces	116 122,50 €
2011	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	13 800,00 €
2012	Voirie des TIRN	2 195 152,00 €
2012	Politique énergie climat	14 750,00 €
2012	Aménagements de sécurité sur le réseau de voirie secondaire	956 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	84 762,50 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 000 000,00 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	1 657 500,00 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	182 500,00 €
2012	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	391 000,00 €
2012	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	10 000,00 €
2012	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	140 000,00 €
2012	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	31 500,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 500,00 €
2013	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	2 800,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	193 495,94 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 300 000,00 €

2013	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	83 500,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	117 500,00 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 225 000,00 €
2013	Politique énergie climat	250 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 670 850,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	87 500,00 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 650 000,00 €
2014	Politique énergie climat	31 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	329 500,00 €
	Montant total	25 779 515,94 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004879</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 219 A CHENEVIERES-SUR-MARNE (94)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	250 000,00 €	50,00 %	125 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		125 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-78-204132-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
 Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
 94054 CRETEIL  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)  
 Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : Aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 219 à Chenevières-sur-Marne)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2015  
 Démarrage anticipé de projet : Oui  
 Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser  
 L'opération est reconnue d'intérêt général et doit assurer la sécurité des usagers à court terme.

**Objectifs :**

La RD 219 (rue de Champigny) à Chenevières-sur-Marne dessert un quartier essentiellement pavillonnaire. La proximité immédiate de la Marne donne à cet axe un caractère propice à la pratique du vélo. Cependant, la voie est rectiligne sur plus de 1500 m, ce qui favorise les vitesses élevées. Un radar pédagogique a été installé mais n'a eu aucun effet significatif sur la limitation de vitesse. Les possibilités de stationnement sont très limitées. Au nord de l'axe où les trottoirs sont plus larges, il est organisé en banquette. Au sud il est matérialisé par un marquage qui couvre pour partie les trottoirs, ce qui contraint fortement les piétons, surtout les personnes à mobilité réduite.

Le Département du Val-de-Marne propose de requalifier cette section de route départementale en tenant compte des contraintes techniques fortes, qui rendent impossible tout élargissement du profil en travers et toute redistribution des espaces (largeur d'emprise totale 9 m avec 6 m de chaussée et deux trottoirs de 1,5 m de large de part et d'autre).

**Description :**

Les emprises disponibles ne permettant pas d'aménager un site propre pour les vélos (sous forme de bandes ou de pistes), le projet consiste à créer une zone 30 sur toute la longueur de l'axe, par la création d'ilots sur chaussée pour constituer un dispositif d'écluses, avec circulation alternée. Pour ne pas pénaliser les cyclistes ces ilots seront dotés de by-pass vélos. Au nord, afin de supprimer le stationnement qui chevauche le trottoir, les ilots créés sur chaussée permettront d'insérer des places de stationnement.

Les aménagements respectent la réglementation et les préconisations nationales en matière d'aménagements cyclables et de zone 30. La signalisation de police est prévue conformément à la réglementation.

**Intérêt régional :**

Le projet propose de réaliser un aménagement cyclable sur une route départementale. Conformément à la délibération n° CR 54-11 l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% plafonnée à 450 euros / ml.

**Public(s) cible(s) :**

Tout public.

**Localisation géographique :**

- CHENNEVIERES-SUR-MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	250 000,00	100,00%	SUBVENTION REGION	125 000,00	50,00%
Total	250 000,00	100,00%	FONDS PROPRES	125 000,00	50,00%
			Total	250 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	75 000,00 €
2015	50 000,00 €



<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	Eradication des bidonvilles	250 000,00 €
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	29 250,00 €
2011	Action en faveur de l'écomobilité des scolaires et étudiants en Ile-de-France (Fonctionnement)	12 000,00 €
2011	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	38 220,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	12 000,00 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	358 841,00 €
2011	Politique énergie climat	18 718,75 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	267 812,50 €
2011	Circulations douces	466 318,50 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	50 000,00 €
2011	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 003,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	9 010 000,00 €
2011	Aménagements de voirie pour autobus	125 900,00 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 050 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	40 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2012	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	105 000,00 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 428 930,00 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	240 188,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 071 857,50 €
2012	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	1 368 375,50 €
2012	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 852 279,10 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 300 000,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	6 013 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	917 600,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 686 477,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>49 888 070,25 €</b>

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004871</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 145 A CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	250 000,00 €	50,00 %	125 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>125 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204132-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
 Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
 94054 CRETEIL  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)  
 Rapport Cadre : CR54-11 du 23/06/2011

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 145 à Champigny-Sur-Marne (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La RD 145 à Champigny-sur-Marne est une voie classée à grande circulation et est empruntée par environ 25 000 véhicules / jour dont 4% de poids lourds. Les fonctionnalités de cette voie sont peu urbaines (habitat restreint et absence de commerce) et la proximité immédiate de la sortie de l'autoroute A4, au niveau du Pont de Nogent, ainsi que la largeur de chaussée importante confèrent à cet axe un caractère routier affirmé.

La création d'un itinéraire cyclable reste néanmoins nécessaire afin de se mailler aux aménagements existants sur la section de la RD 145 au sud de la RD 3, et pour se raccorder à terme à la passerelle cyclable prévue dans le cadre du projet d'élargissement du Pont de Nogent. Enfin, cet itinéraire cyclable, inscrit au schéma départemental des itinéraires cyclables du Val-de-Marne, permettra de desservir directement le Parc interdépartemental du Tremblay.

**Description :**

Le projet consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale sur toute la section côté ouest de la RD, afin d'être correctement raccordé à la future passerelle du Pont de Nogent. Selon les emprises disponibles la piste sera implantée sur le trottoir (après libération de l'espace du mobilier urbain voire de places de stationnement), en pied du talus paysagé longeant le parc interdépartemental ou derrière celui-ci. La piste bénéficiera de l'éclairage de la chaussée sauf sur la section derrière le talus. Un éclairage spécifique y sera donc créé.

A la demande des gestionnaires du parc du Tremblay, des dispositifs spécifiques seront installés à chaque entrée de la piste pour limiter les intrusions des véhicules à moteur.

Les aménagements respectent la réglementation et les préconisations nationales en matière d'aménagements cyclables. La signalisation de police est prévue conformément à la réglementation.

#### Intérêt régional :

Le projet propose de réaliser un aménagement cyclable sur une route inscrite au schéma régional des itinéraires cyclables structurants. Conformément à la délibération n° CR 54-11 l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% plafonnée à 610 euros / ml.

#### Public(s) cible(s) :

Tout public.

#### Localisation géographique :

- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	250 000,00	100,00%	SUBVENTION REGION	125 000,00	50,00%
Total	250 000,00	100,00%	FONDS PROPRES	125 000,00	50,00%
			Total	250 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	75 000,00 €
2015	50 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	Eradication des bidonvilles	250 000,00 €
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	29 250,00 €
2011	Action en faveur de l'écomobilité des scolaires et étudiants en Ile-de-France (Fonctionnement)	12 000,00 €
2011	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	38 220,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	12 000,00 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	358 841,00 €
2011	Politique énergie climat	18 718,75 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	267 812,50 €
2011	Circulations douces	466 318,50 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	50 000,00 €
2011	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 003,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	9 010 000,00 €
2011	Aménagements de voirie pour autobus	125 900,00 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 050 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	40 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2012	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	105 000,00 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 428 930,00 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	240 188,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 071 857,50 €
2012	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	1 368 375,50 €
2012	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 852 279,10 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 300 000,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	6 013 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	917 600,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 686 477,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
	Montant total	49 888 070,25 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010664</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : CONTRAT RESEAU VERT DE LA COMMUNE DE FONTAINEBLEAU - TROISIEME TRANCHE - STATIONNEMENTS VELOS (77)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	6 125,00 €	50,00 %	3 062,50 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>3 062,50 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204141-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINEBLEAU  
 Adresse administrative : 40 RUE GRANDE  
 77300 FONTAINEBLEAU  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Frédéric VALLETOUX, Maire

N° SIRET : 21770186100015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France

Rapport Cadre : CR03-03 A du 27/03/2003

Objet du projet : troisième tranche du contrat réseau vert de Fontainebleau - Stationnements vélos (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La commune de Fontainebleau souhaite favoriser les modes actifs sur son territoire en développant le principe de « zone 30 ». Elle a initié cette démarche en passant, dans un premier temps, deux axes structurants de la ville, les rues de France et Aristide Briand, en sens unique de circulation. En 2010, dans le cadre du contrat réseau vert signé avec la Région, la commune s'est engagée sur un programme de mise en zone 30 du centre-ville. En complément, elle crée sur le domaine public, devant les équipements publics ou les commerces, des places de stationnement pour les vélos par l'implantation d'arceaux.

**Description :**

Le projet prévoit l'implantation de 25 arceaux vélos supplémentaires, soit 50 places. Le mobilier retenu par la commune répond aux exigences régionales, à savoir des arceaux permettant l'attache des vélos en

deux points minimum.

**Intérêt régional :**

Le programme présenté répond aux objectifs fixés dans le contrat réseau vert signé en 2010 entre la Région et la commune de Fontainebleau (CP n° 10-523). Conformément à la délibération du 27 mars 2003 n° CR 03-03, cette opération est financée à hauteur de 50% de la dépense subventionnable.

**Public(s) cible(s) :**

Tout public.

**Localisation géographique :**

- FONTAINEBLEAU

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	6 125,00	100,00%	SUBVENTION REGION	3 062,50	50,00%
Total	6 125,00	100,00%	FONDS PROPRES	3 062,50	50,00%
			Total	6 125,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	3 062,50 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	14 004,40 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 000,00 €
2013	Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	795 000,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	15 000,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	803 338,00 €
	Montant total	1 630 342,40 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010656</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : CONTRAT RESEAU VERT DE FONTAINEBLEAU - TROISIEME TRANCHE - AMENAGEMENT DE ZONES 30 : LIAISONS CENTRE-VILLE (77)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	76 020,00 €	30,00 %	22 806,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>22 806,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204141-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINEBLEAU  
 Adresse administrative : 40 RUE GRANDE  
 77300 FONTAINEBLEAU  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Frédéric VALLETOUX, Maire

N° SIRET : 21770186100015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France

Rapport Cadre : CR03-03 A du 27/03/2003

Objet du projet : troisième tranche du contrat réseau vert de la commune de Fontainebleau :  
Aménagement de zones 30 : liaisons centre-ville (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La commune de Fontainebleau souhaite favoriser les modes actifs sur son territoire en développant le principe de « zone 30 ». Elle a initié cette démarche en passant, dans un premier temps, deux axes structurants de la ville, les rues de France et Aristide Briand, en sens unique de circulation. En 2010, dans le cadre du contrat réseau vert signé avec la Région, la commune s'est engagée sur un programme de mise en zone 30 du centre-ville, complété de doubles sens cyclables sur toutes les voies en sens unique de circulation automobile. Après une première et deuxième tranches de travaux finalisées et concluantes en termes d'usages et de sécurité, la commune propose de poursuivre son programme et prévoit de passer 25 rues supplémentaires en zone 30 avec double sens cyclable si nécessaire.

La seconde opération consiste à réaliser ces aménagements de zone 30 sur des voies en centre-ville, à savoir : la route Notre Dame du Bon Secours, l'impasse J. Becquerel, le passage Ronsin, les rues E.

Cheysson, de Lorraine, des Provenceaux, Padeloup, de la Treille, d'Alsace, d'Avon, A. Barbier, Montebello, du Coq Gris, de la Ferrare, Richelieu, Ronsin, Saint Honoré, Béranger, de Fleury, Bouquet, Fournel, Magitot, St Louis, de la Faisanderie, soit 6337 ml.

#### Description :

La vitesse pratiquée étant déjà à 30 km / h, la commune n'envisage pas de travaux lourds de requalification des voies. Il s'agit donc d'implanter la signalisation verticale réglementaire afin de consolider le principe de zone 30 sur ces voies.

Partout où cela est rendu possible, le double sens cyclable est matérialisé par une piste ou une bande cyclable de 1,50 m conformément aux préconisations nationales. Si le site propre n'est pas envisageable, ce qui est réglementairement autorisé, des pictogrammes vélos viendront indiquer le principe du double sens cyclable.

La signalisation verticale de police sera implantée systématiquement, conformément à la réglementation.

#### Intérêt régional :

Le programme présenté répond aux objectifs fixés dans le contrat réseau vert signé en 2010 entre la Région et la commune de Fontainebleau (CP n° 10-523). Les aménagements concernent des voies d'intérêt local ; conformément à la délibération cadre régionale de 2003 (CR n° 03-03) l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 30% de la dépense subventionnable.

#### Public(s) cible(s) :

Tout public.

#### Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	76 020,00	100,00%	SUBVENTION REGION	22 806,00	30,00%
Total	76 020,00	100,00%	FONDS PROPRES	53 214,00	70,00%
			Total	76 020,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	22 806,00 €



<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	14 004,40 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 000,00 €
2013	Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	795 000,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	15 000,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	803 338,00 €
	Montant total	1 630 342,40 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010650</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet :</b> <b>CONTRAT RESEAU VERT DE FONTAINEBLEAU - 3EME TRANCHE - LIAISONS CENTRE-VILLE VERS LES COLLEGES, LYCEES ET GRANDES ECOLES : RUE DU CHATEAU, ROUTE DE L'HERMITAGE, ROUTE DU PLESSIS MORNAY (77)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	24 215,00 €	50,00 %	12 107,50 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>12 107,50 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-78-204141-178001-200  
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINEBLEAU  
 Adresse administrative : 40 RUE GRANDE  
 77300 FONTAINEBLEAU  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Frédéric VALLETOUX, Maire

N° SIRET : 21770186100015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France  
 Rapport Cadre : CR03-03 A du 27/03/2003

Objet du projet : troisième tranche du contrat de réseau vert de la commune de Fontainebleau : Liaisons centre-ville vers les collèges, lycées et grandes écoles : rue du Château, route de l'Hermitage, route du Plessis Mornay (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La commune de Fontainebleau souhaite favoriser les modes actifs sur son territoire en développant le principe de « zone 30 ». Elle a initié cette démarche en passant, dans un premier temps, deux axes structurants de la ville, les rues de France et Aristide Briand, en sens unique de circulation. En 2010, dans le cadre du contrat réseau vert signé avec la Région, la commune s'est engagée sur un programme de mise en zone 30 du centre-ville, complété de doubles sens cyclables sur toutes les voies en sens unique de circulation automobile. Après une première et deuxième tranches de travaux finalisées et concluantes en termes d'usages et de sécurité, la commune propose de poursuivre son programme et prévoit de passer 25 rues supplémentaires en zone 30 avec double sens cyclable si nécessaire.

Une des opérations consiste à réaliser ces aménagements sur un itinéraire reliant le centre-ville aux collèges, lycées et grandes écoles implantés sur la commune. Les voies concernées sont la rue du Château, la route de l'Hermitage, la route du Plessis Mornay, soit 1043 ml.

#### **Description :**

La vitesse pratiquée étant déjà à 30 km / h, la commune n'envisage pas de travaux lourds de requalification des voies. Il s'agit donc d'implanter la signalisation verticale réglementaire afin de consolider le principe de zone 30 sur ces voies.

Partout où cela est rendu possible, le double sens cyclable est matérialisé par une piste ou une bande cyclable de 1,50 m conformément aux préconisations nationales. Si le site propre n'est pas envisageable, ce qui est réglementairement autorisé, des pictogrammes vélos viendront indiquer le principe du double sens cyclable.

#### **Intérêt régional :**

Le programme présenté répond aux objectifs fixés dans le contrat réseau vert signée en 2010 entre la Région et la commune de Fontainebleau (CP n° 10-523). L'itinéraire propose de desservir des équipements structurants (collège, lycée) définis par la délibération cadre régionale de 2003 (CR n° 03-03). L'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% de la dépense subventionnable.

#### **Public(s) cible(s) :**

Tout public.

#### **Localisation géographique :**

- FONTAINEBLEAU

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT TRAVAUX	24 215,00	100,00%	SUBVENTION REGION	12 107,50	50,00%
Total	24 215,00	100,00%	FONDS PROPRES	12 107,50	50,00%
			Total	24 215,00	100,00%

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	12 107,50 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	14 004,40 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 000,00 €
2013	Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	795 000,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	15 000,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	803 338,00 €
	Montant total	1 630 342,40 €

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION ENTRE  
LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE  
DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA MANCHE POUR  
LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA  
VELOROUTE ENTRE PARIS ET LE MONT SAINT MICHEL**

## CONVENTION

### Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,

En vertu de la délibération N°  
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : Comité départemental du tourisme de la Manche

dont le statut juridique est : Association

N° SIRET : 78091321600021

Code APE :

dont le siège social est situé à la Maison du Département

98 route de Candol CS 73108

50008 SAINT LO cedex

ayant pour représentant : son Président - Monsieur Jean Marc JULIENNE

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

### PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Déplacements à vélo en Ile-de-France » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n°CR 54-11 du 23 juin 2011.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et des conditions suivantes.

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N°  
, la Région Île-de-France a décidé de soutenir pour la réalisation de l'opération suivante : SOUTIEN A LA CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE INTERREGIONALE POUR LA PROMOTION DE L'ITINERAIRE VELOROUTE ENTRE PARIS ET LE MONT SAINT MICHEL (VELOSCENIE) dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention (référence dossier n° 14013634).

### ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

#### ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

#### ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informers la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informers la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informen la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informen la Région par écrit, documents à l'appui (plans, plaquettes, notices...), de toutes modifications intervenues en cours d'exécution sur le projet.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

### ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

### ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

#### ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

#### ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

##### ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le

représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

#### ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonnée à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

#### ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

#### ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 18 juin 2014 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

#### ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 18 juin 2014.

#### ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.



ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N°

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

Le Président  
du Conseil Régional d'Île-de-France

Le

Le Président  
du Comité départemental du Tourisme de la Manche

Monsieur Jean-Paul HUCHON

Monsieur Jean-Marc JULIENNE